

CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY DU 22 MAI 2019

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal d'Amilly s'est réuni le 22 Mai 2019 à 20 heures.

Etaients présents : M. DUPATY, Maire, assurant la Présidence,
M. HAGHEBAERT, Mme FEVRIER, M. ABRAHAM, Mme CARNEZAT, M.
LAVIER, Mme BEDU, M. SZEWCZYK, Mme DERIEUX,
Adjoints au Maire,
MM. HEBERT, HAUTELIN, Mme DESMONS, MM. MONCHIERI (à compter
du point II 2°), FOURNEL, Mmes GUET, DEDENON, BONNARD, M.
LECLOU, Mme SIMON, MM. PATRIGEON, BOUQUET, RAISONNIER, Mme
PEYRIDIEU, M. ROLLION, Mme CALMETTES, M. GABORET,
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. PECHER pouvoir à M. DUPATY
Mme COLIN pouvoir à Mme SIMON
Mme CARRIAU pouvoir à Mme FEVRIER
Mme DELPHINE pouvoir à Mme BONNARD

Absents : MM. LOUIS, MARCHETTI, Mme BLONDEL

Madame PEYRIDIEU est élue Secrétaire de Séance.

I LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/03/2019 Est approuvé à l'Unanimité

II INTERCOMMUNALITE

1°) Le Conseil Municipal approuve la convention de groupement de commandes, relative à la mise en œuvre du règlement général de protection des données personnelles, à conclure entre la Communauté d'Agglomération Montargoise, les Communes membres, le CCAS de Montargis, le SMIRTOM, le SMAEP (Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable) de Chevillon-sur-Huilard, Saint-Maurice-sur-Fessard, Villemoutiers et Vimory et le SMAEP de Puy-la-Laude
(Adopté à l'Unanimité)

2°) Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat sur le Programme d'Orientations et d'Actions (P.O.A.) en matière d'Habitat tel que proposé dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains (pas de vote)

III CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE EN CENTRE BOURG

Est approuvé le programme actualisé de l'opération de construction d'un accueil périscolaire dans le Centre Bourg d'Amilly, sur le site de l'école du Clos-Vinot, pour un coût prévisionnel de travaux estimé à 833.818,50 € HT. Des aides financières seront sollicitées auprès de l'Etat, de la Région et de la Caisse d'Allocations Familiales.
(Adopté à l'Unanimité)

IV AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1°) Dans le cadre de la préservation de l'espace naturel de la Vallée du Loing, est approuvée l'acquisition du terrain cadastré BL n°170 de 1.035 m², situé au lieudit « Le Chantier », au prix de 538 € net vendeur. Une subvention sera sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour financer cette acquisition au titre de la protection des zones humides
(Adopté à l'Unanimité)

2°) Est approuvée l'acquisition à l'euro symbolique, à titre de réserve foncière chemin du Carré, d'une emprise d'environ 310 m² issue des parcelles cadastrées CD n°71, 72 et 73
(Adopté à l'Unanimité)

3°) Afin de permettre l'élargissement du Chemin rural des Terres Fortes aux Martins, il est pris acte des déclarations d'abandon perpétuel au profit de la Ville, des parcelles cadastrées ZS n°102 de 67 m² et ZS n°103 de 12 m²
(Adopté à l'Unanimité)

4°) Il est décidé de donner un avis favorable à la vente, par la SA d'HLM Vallogis, de 18 logements situés rue de Touraine et rue d'Anjou, 18 logements situés rue du Berry et allée de Champagne, et 25 logements situés rue d'Anjou et allées de Sologne, de Champagne et du Gâtinais.
(Adopté à l'Unanimité)

5°) Est approuvée l'actualisation, au 1^{er} janvier 2020, des tarifs de la Taxe locale sur la publicité extérieure : le tarif maximum de base est porté à 16 €/m² (soit + 1,6 %), conformément à la réglementation, et fait l'objet de coefficients multiplicateurs en fonction du support publicitaire et de sa superficie. Il est décidé d'exonérer de cette taxe les enseignes dont la somme des superficies correspondant à une même activité est inférieure ou égale à 12 m²
(Adopté à l'Unanimité).

6°) Est approuvée l'adhésion de la Commune d'Amilly à la Fondation du Patrimoine en 2019 pour un montant de 600 €
(Adopté à l'Unanimité).

V EDUCATION

1°) Le Conseil Municipal décide de demander, pour toutes les communes de résidence des enfants fréquentant les écoles d'Amilly, sans distinction selon qu'elles sont situées en ou hors Agglomération, une participation au frais de scolarité pour l'année scolaire 2019 / 2020 fixée à :

- 918 € pour un élève d'élémentaire,
 - 1.733 € pour un élève de maternel,
- avec application du potentiel financier pour les Communes dont le potentiel financier est inférieur à celui de la Ville d'Amilly.

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Il est décidé d'attribuer à la coopérative scolaire de l'Ecole de Viroy une subvention de 1.084 € pour le départ de 2 classes au Château de Fontainebleau avec visite et activité escrime le 21 juin 2019
(Adopté à l'Unanimité)

3°) Est approuvé la modification du périmètre des secteurs scolaires comme suit :

Les 2 secteurs scolaires qui seront rattachés aux rues de la Fontaine, de la Chenevière, de la Piennerie, du Vivier, de Livois, des Cigognes, Guy Lépine, de la Mare aux Fées, des Cordiers, du Flambard, des Régniers, des Martins, de la Cognetterie, du Bois Rossignol, du Ruisseau, des Alouettes, de Brosse Ronde et de Coulevreux, seront le CLOS VINOT et les GOTHs. En fonction des effectifs, les familles seront orientées sur un des secteurs.

(Adopté à l'Unanimité)

VI CULTURE

1°) Une convention de partenariat sera conclue avec l'Agglomération Montargoise (AME) pour l'organisation du concert du Trio Kholodenko, inscrit au programme de la saison musicale 2019-2020 de la Ville et de l'AME, le 03 avril 2020 à l'Espace Jean Vilar.

Les tarifs pour ce concert sont fixés comme suit :

Plein tarif	Tarif réduit	Tarif groupe	Tarif junior jusqu'à 18 ans révolus	Tarif découverte -30 ans révolus	Elèves Ecole de musique Amilly	Abonnements Ville ⁽¹⁾		
						3 concerts	5 concerts	7 concerts
19 €	16 €	13 €	5 €	16 €	gratuit	48 €	75 €	98 €

⁽¹⁾ Le concert du trio Kholodenko pourra être inclus dans les abonnements avec les autres concerts proposés par la Ville.

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Une convention d'une durée de 3 ans sera conclue avec l'EREA Simone Veil pour le développement d'un partenariat éducatif et artistique avec le Centre d'Art contemporain des Tanneries

(Adopté à l'Unanimité)

VII FINANCES

1°) Il est décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 € au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) pour l'organisation de permanences juridiques sur la Commune d'Amilly

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Sur proposition de Madame la Comptable Publique il est décidé d'admettre en créance éteinte des produits irrécouvrables concernant l'exercice 2017, à hauteur d'un montant total de 128 €

(Adopté à l'Unanimité)

VIII RESSOURCES HUMAINES

Le tableau des effectifs du personnel communal est modifié par la création, à compter du 1^{er} juin 2019, d'un poste d'Assistant(e) Administratif(ve) à temps complet, accessible aux candidats relevant du cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux (catégorie C)

(Adopté à l'Unanimité)

IX COMPTE RENDU DE DECISIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de ses attributions déléguées (non soumis au vote) :

MARCHES DE TRAVAUX

Décisions des 06 et 12/05/2019 : Conclusion des marchés de travaux suivants :

Marché	Titulaire	Montant € HT
Réhabilitation des carrelages – Sols souples et faïences de l'école maternelle du Clos Vinot	NEYRAT SAS (45700 PANNES)	91.038,50
Travaux de ravalement – Enduits sur les murs du cimetière du Bourg	REVIL (45700 PANNES)	29.000,00

Décisions des 06/03, 18/03, 20/03, 22/03, 12/04, 15/04 et 26/04/2019 : Conclusion d'avenants aux marchés de travaux suivants :

Marché	Titulaire	Montant de l'avenant € HT	Nouveau montant du marché HT
Construction d'un gymnase rue Albert Frappin			
Lot n°01 : Gros œuvre – Maçonnerie	REVIL (45700 PANNES)	6.291,90	379.291,90
Lot n°02 : Charpente bois-Charpente métallique	COGECM (45140 SAINT JEAN DE LA RUELLE)	7.193,50	126.693,50
Lot n°03 : Couverture – Etanchéité – Bardage	BRAUN ETANCHEITE – BRAUN COUVERTURE (groupement) (45400 SEMOY)	Avenant ayant pour objet le changement des comptes de paiements	
Lot n°04 : Menuiseries extérieures - serrurerie	SUD METALLERIE (45680 DORDIVES)	Avenant ayant pour objet la modification de prestations prévues initialement au marché sans modification du montant.	
Lot n°06 : Carrelage – Faïence – Sol sportif	NEYRAT (45700 PANNES)	6.326,00	76.326,00

Lot n°10 : Electricité	SERVITECHNIQUE (45570 DAMPIERRE EN BURLY)	4.111,45	45.734,32
Lot n°11 : Plomberie – Sanitaire-Chauffage- Ventilation	SARL LECLERC DESIRE (45700 CONFLANS SUR LOING)	635,76	129.838,88
Restauration du Moulin Bardin			
Lot n°03 : Couverture	MALET COUVERTURE (45270 OUZOUEUR s/ BELLEGARDE)	6.147,20	63.265,76

PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Décisions des 11 et 29/03/2019 : Conclusion de marchés de prestations intellectuelles pour les opérations suivantes :

Marché	Titulaire	Montant € HT
Contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un stand de tir	BAUCHET & DE LA BOUVRIE (75011 PARIS)	51.500
Mission SPS pour la réhabilitation de la Maison Mory	APAVE PARISIENNE SAS (45073 ORLEANS)	3.885
Mission Contrôle Technique pour la réhabilitation de la Maison Mory	APAVE PARISIENNE SAS (45073 ORLEANS)	6.860

Décisions des 14/03 et 15/04/2019 : Conclusion d'avenants au marché de maîtrise d'œuvre approuvant les montants définitifs de rémunération pour les opérations suivantes :

Objet	Titulaire	Montants définitifs de rémunération € HT
Construction d'un restaurant scolaire sur le site de Viroy – Maîtrise d'œuvre	LR ARCHITECTURE (75013 PARIS)	102.080,00
Construction de la garderie du Centre Bourg – Maîtrise d'œuvre	GA ARCHITECTURE (75020 PARIS)	55.865,83

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES

Décisions pour l'organisation de la Fête de l'Europe des 5, 6 et 7 juillet 2019

Conclusion de contrats avec les prestataires suivants :

- 29/01/2019 : l'association Come on tour pour les déambulations de la fanfare The Yellbows le dimanche 7 juillet (2.522,93 € TTC)
- 29/01/2019 : l'association Come on tour pour les déambulations de l'Ensemble National de Reggae le dimanche 7 juillet (3.337,81 € TTC)
- 29/01/2019 : l'association Dionysiac Tour pour le bal Rital Télamuré le vendredi 5 juillet et la Fanfare Poilue le samedi 6 juillet (5.802,50 € TTC)
- 29/01/2019 : l'association Dionysiac Tour pour le concert de Luca Bassanese le samedi 6 juillet (6.330 € TTC)
- 29/01/2019 : l'association Dionysiac Tour pour le concert de Folkamiseria le dimanche 7 juillet (4.747,50 € TTC)
- 1/02/2019 : l'association Rockwithyou pour le spectacle Zanzibar déboule le dimanche 7 juillet (1.270 € TTC)
- 19/02/2019 : la compagnie théâtrale des passeurs pour une représentation de la pièce « Mais n'te promène pas toute nue » de Feydeau le dimanche 7 juillet (3.428,75 € TTC)
- 6/03/2019 : l'association de protection civile du Loiret pour la mise en place d'un dispositif de secours le samedi 6 et le dimanche 7 juillet (972 € TTC)
- 12/03/2019 : le groupe historique de la cité de Castiglion Fiorentino pour le spectacle des lanceurs de drapeaux le vendredi 5 et le dimanche 6 juillet (4.200 € TTC)
- 27/03/2019 : l'association la Saugrenue pour le Balluche de la saugrenue le samedi 6 juillet (3.893,76 € TTC)
- 16/03/2019 : l'association la Pince à linge pour les déambulations des Accords Léon le vendredi 5 et le samedi 6 juillet (2.700 € TTC)
- 2/04/2019 : l'association Cultures.com pour le spectacle des Mini Vengeurs le samedi 6 juillet (1.128,85 € TTC)
- 12/04/2019 : l'entreprise individuelle ACB Jeux pour la location d'une vingtaine de jeux en bois le samedi 6 et le dimanche 7 juillet (1.020 € TTC)
- 12/04/2019 : la Société Western Pony pour la location de la structure gonflable Baby foot humain le samedi 6 et le dimanche 7 juillet (867 € TTC)
- 15/04/2019 : l'association « Mademoiselle Hyacinthe & Cie » pour le manège le « Zoo Déglingo » (3.218,60 € TTC)
- 25/04/2019 : la Société Ludik pour la location de la structure gonflable arène le samedi 6 et le dimanche 7 juillet (858 € TTC)

- 3/05/2019 : l'entreprise MDS Audio pour la sonorisation de la scène place de l'église (5.616,90 € TTC)
- 3/05/2019 : l'entreprise MDS Audio pour la sonorisation et l'éclairage de la scène place de Nordwalde (19.067,40 € TTC)
- 3/05/2019 : Jacques Grévin pour la sonorisation des rues du marché (1.660 € TTC)
- 3/05/2019 : la société ASC Sécurité pour la surveillance du public et le gardiennage du matériel place de l'église et place de Nordwalde (4.472,94 € TTC)
- 3/05/2019 : la société ASC Sécurité pour la surveillance du marché (4.285,24 € TTC)
- 3/05/2019 : la société ASC Sécurité pour la surveillance de la soirée d'ouverture du vendredi 5 juillet (796,61 € TTC)

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Décision du 18/04/2019 : Construction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire sur le site de l'école du Clos-Vinot : demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret

LOUAGE DE CHOSES

Décision du 25/04/2019 : Espace Naturel des Savoies et des Népruns : mise à disposition gratuite d'une partie des terres communales pour pâturage, au profit de l'exploitation agricole LA CIGOGNE (45490 Treilles en Gâtinais), du 1^{er} mai au 15 novembre 2019.

Décision du 29/04/2019 : Conclusion d'un nouveau bail commercial de courte durée avec la Société « AVC INTERVENTION » pour poursuivre la location des locaux au 35 Rue Raymond Tellier aux conditions suivantes :

- loyer mensuel : 500 € HT
- durée : 1 an à compter du 1^{er} mai 2019.

RENOUVELLEMENT D'ADHESIONS

Décision du 21/03/2019 : Renouvellement de l'adhésion de la Ville au Conseil National des Villes et Villages Fleuris (cotisation 2019 : 350 €)

Décision du 17/04/2019 : Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Union des Conservatoires et Ecoles de Musique du Loiret (cotisation 2019 : 270 €)

**Affiché le 27 Mai 2019
Le Maire d'Amilly**

Gérard DUPATY